



CICOS INFO

EDITO

Dans l'accomplissement de ses missions, le Secrétaire Général de la CICOS privilégie toujours

des actions qui ont un impact direct sur les populations du bassin. Des résultats obtenus dans ce sens constituent légitimement des motifs de satisfaction. C'est le cas par exemple de cette mesure de suppression des sommes illégalement perçues auprès des passagers sur les beaches de Kinshasa et Brazzaville, ainsi que la reprise des embarquements des canots rapides qui avait connu un coup d'arrêt. C'est le lieu pour moi de saluer l'action des autorités de ces deux capitales les plus proches du monde, qui dans le cadre de la convention d'exploitation du pool Malebo, font des efforts notables pour améliorer la fluidité du trafic et contribuer ainsi au développement de leurs concitoyens.

En cette fin d'année 2013, d'autres motifs de satisfaction, fort heureusement, ne manquent pas pour la CICOS. En effet, la CICOS est en voie d'achever le processus d'élaboration du Règlement CICOS sur la maintenance et la construction des unités fluviales avec l'appui du Bureau Veritas. De même, le processus d'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux du bassin du Congo vient d'être lancé avec l'atelier de mise en commun des parties prenantes qui s'est tenu à Kinshasa en novembre 2013.

Pour finir, il me plaît de rappeler que l'année 2014 marque le 10ème anniversaire de fonctionnement de la CICOS. C'est en effet, le 1er mars 2004 que les activités du Secrétariat Général ont démarré à Kinshasa. Au cours de cette première décennie, notre organisation a traversé d'importantes étapes qui lui ont permis d'exister et de s'affirmer en tant qu'organisme de gestion de bassin. C'est pourquoi, en toute logique le secrétariat général compte célébrer cette année 2014, en organisant des manifestations à travers les Etats membres pour partager son expérience et susciter une meilleure adhésion des populations à ses activités.

Bonne année 2014

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA CICOS ET L'AFD

La Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) vient de bénéficier d'un appui financier de 400 000 euro de la part de la Coopération Française à travers l'Agence Française de développement (AFD). La cérémonie de signature de la convention de financement s'est déroulée au siège du Secrétariat Général de la CICOS à Kinshasa le jeudi 10 octobre 2013.

Dans son mot de bienvenue, le Secrétaire Général de la CICOS, **M. Simon Sakibede** a remercié ses hôtes et exprimé sa gratitude à l'endroit de la coopération française qui, à travers ce geste, renouvelle son engagement aux côtés de la CICOS pour la mise en œuvre de son mandat de Gestion Intégrée des Ressources en Eau ; signe que la CICOS fait partie des leviers de développement qui contribuent à renforcer et à consolider la coopération entre la France et l'Afrique Centrale d'une part, et entre l'AFD et les organisations régionales à caractère technique, d'autre part.

Le Secrétaire Général de la CICOS s'est ensuite réjoui des résultats enregistrés grâce au premier financement qui a permis d'accompagner la CICOS dans la mise en œuvre de ses activités clés en matière de GI-RE grâce à l'assistance technique mise en place.

Prenant la parole à son tour, **M. Luc Hallade**, Ambassadeur de la République Française en République Démocratique du Congo, a souligné que c'est avec un immense plaisir qu'il signe cette convention de financement entre la CICOS et l'AFD qui va permettre de poursuivre l'appui apporté par la France à la CICOS depuis 2007. Il a rappelé aussi les objectifs que vise cet appui, entre autres, le renforcement des capacités de la CICOS en lien avec les services hydrologiques des Etats membres et la connaissance parfaite des ressources hydrologiques de ce bassin exceptionnel afin de mettre en place une gestion partagée et concertée des ressources en eau. L'Ambassadeur de la République française en RDC a également exprimé sa satisfaction de voir que le premier fi-



Le SG/CICOS et l'Ambassadeur de France

nancement apporté par l'AFD à la CICOS lui a permis de mener à bien ses projets depuis 2011.

BEAUCOUP RESTE A FAIRE

Monsieur Luc Hallade a reconnu néanmoins que beaucoup reste à faire pour mieux connaître les ressources en Eau et aider aux décisions d'aménagement et de gestion des eaux. Il s'est ensuite félicité d'apprendre que la CICOS a rejoint la plateforme de bonnes pratiques entre les organismes de bassins transfrontaliers avec l'appui financier de l'AFD et animé par l'Office International de l'Eau (OIEau).

En effet, il convient de rappeler que ce financement dont bénéficie la CICOS fait suite à un premier financement de 400.000 euro également, octroyé en mars 2011 dont les acquis sont :

- la mise en place de l'assistance technique qui a permis de promouvoir la GIRE à travers l'appui permanent au Secrétariat Général et la représentation de la CICOS dans diverses importantes rencontres internationales ;
- une meilleure coordination des activités de la CICOS avec l'ensemble des organismes de bassins transfrontaliers via l'organisation d'échange d'informations

entre les agences de bassins et la rédaction de guides de bonnes pratiques (par l'Office International de l'Eau)

- la mise en œuvre du projet de suivi des ressources en eau et d'outil prospectif sur le bassin du fleuve Congo, financé par le FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial) à hauteur de 1,3 millions d'euros.

Ce projet vient enrichir les activités déjà engagées par la CICOS dans le cadre des projets Congo-HYCOS (Organisation Météorologique Mondiale, Ministère des Affaires étrangères Français et FFEM), GETRACO (coopération Allemande), AMESD (Union Européenne), et ACC/PAS GIRE (FAE-BAD)

La cérémonie a pris fin à 16h30, après la signature de la convention par le Secrétaire Général de la CICOS, l'Ambassadeur de France et le Directeur de l'AFD à Kinshasa, **Monsieur Jean Christophe Maurin**,

L'ambassadeur a ensuite signé le livre d'or de la CICOS puis s'en est suivie une photo de famille et un rafraîchissement.

VISITE DU BUREAU DE CLASSIFICATION VERITAS A LA CICOS

La Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) a reçu, du 06 au 11 Octobre 2013, une mission des experts du bureau de classification Veritas dans le cadre du règlement pour la construction et la maintenance des bateaux de navigation intérieure de la CICOS. Plusieurs rencontres et séances de travail ont ponctué cette mission qui s'est étendue de Kinshasa à Brazzaville.

A Kinshasa, la mission composée de M. Van Thierry Frachen et M. Nzengu Wa Nzengu respectivement Directeur des chantiers navals et Ingénieur, directeur de transport fluvial du bureau VERITAS, a eu deux séances de travail importantes. Au siège du Secrétariat Général de la CICOS et au Cabinet du Ministre des Transports et Voies de Communication, M. Justin Kalumba Mwana Ngongo, en présence de ses collaborateurs, principaux dirigeants du secteur fluvial. Pendant plusieurs heures d'échange, les hôtes de la CICOS ont fait une présenta-



En séance de travail avec le Ministre des Transports de la RDC

tion exhaustive et apporté des éclaircissements sur la philosophie de leur mission, le règlement CICOS, les chantiers navals de Meuse et Sambre, le bureau Veritas, etc.

De ces différentes interventions, on peut

retenir que le Bureau Veritas et la CICOS ont passé un accord pour l'élaboration d'un Règlement en matière de construction et de la maintenance des bateaux de navigation intérieure dans le bassin du Congo, conforme aux normes internationales.

LE REGLEMENT CICOS ET SES IMPLICATIONS

La présentation du Règlement CICOS sur la construction et la maintenance des bateaux a révélé les objectifs ci-après :

- la protection des biens : constituant la mission 1, elle concerne les armateurs, les banquiers, les assureurs et l'ensemble des intervenants dans la chaîne de transport;
- la protection des personnes : constituant la mission 2, elle concerne les passagers, le personnel à bord;
- la protection de l'environnement, qui constitue la mission 3.

Le Règlement CICOS qui intègre les trois missions sus-évoquées, contient les règles de conception, de construction et de maintenance applicables à tous les bateaux de navigation intérieure. Ces mêmes règles sont développées pour les bateaux en bois et les bateaux en acier soudé répondant aux critères de conception et d'exploitation prévus dans le Règlement. Les bateaux construits en d'autres matériaux et les bateaux ne répondant pas aux critères prévus doivent se conformer aux prescriptions du Règlement Bureau Veritas.



Echanges à la CICOS autour du Secrétaire Général

ENTREE EN VIGUEUR

En attendant la finalisation et la date d'entrée en vigueur de ce Règlement, des mesures transitoires seront arrêtées de commun accord avec les Etats et la CICOS. Une fois finalisée, le Règlement sera applicable à 100% pour toutes les nouvelles constructions. Pour les bateaux en service, les inspections définiront au cas par cas, les modalités de conformité au Règlement.

Des visites de terrain ont également constitué une étape importante de la mission Veritas qui a rencontré les principaux acteurs du secteur dans les deux pays.

Il est prévu à l'issue de l'élaboration de ce Règlement, deux formations sur la maîtrise des techniques d'inspection et la mise en application du Règlement. La première formation destinée aux experts de la CICOS a eu lieu à Anvers en Belgique du 02 au 09 novembre 2013. Pour les Etats membres, elle aura lieu à Kinshasa au 1er trimestre 2014.

ATELIER REGIONAL DE VALIDATION DU REGLEMENT CICOS

Après la visite du Bureau Veritas, les experts de 4 pays fondateurs de la CICOS se sont retrouvés, du 30 octobre au 1^{er} novembre 2013, au siège de la CICOS à Kinshasa, pour examiner le projet du Règlement CICOS relatif à la construction et à la maintenance des bateaux de navigation intérieure.

Durant trois jours, ces experts issus des administrations nationales en charge du secteur fluvial, des chantiers navals et des sociétés de transport fluvial, ont passé au peigne fin les principaux volets évoqués dans ce document volumineux de 700 pages. M. Patrice Kiorroniny, Expert principal CICOS en charge du projet, participait aux échanges.

Cependant, avant le début des travaux, ils ont déploré quelques irrégularités d'ordre général notamment l'absence du consultant (du bureau Veritas) à l'atelier, les délais très courts impartis

aux Etats pour examiner le document du Règlement, la non tenue des ateliers nationaux, etc.

S'agissant du contenu du Règlement dans sa partie 1, traitant des descriptions générales et des inspections, les participants ont fait remarquer que les normes proposées peuvent être applicables aux unités fluviales neuves, et non à celles déjà en service. De plus, selon les participants, la liste des documents exigés pour l'inspection des unités fluviales en service est à reconsidérer en tenant compte de la situation réelle du terrain. Enfin, la définition des mesures transitoires applicables aux unités fluviales en service, notamment en cas de modification ou de transformation ne pourra être convenue qu'avec les Etats, estiment-ils.

Pour les autres parties du document (2, 3, 4, 5,6) les experts participants à l'atelier ont indiqué que les données et informations contenues dans ces parties se réfèrent aux normes générales de construction des navires, des bateaux en bois et en

acier, mais ne sont pas adaptées de manière spécifique aux réalités et conditions de navigation intérieure dans l'espace CICOS.

Suite à ces remarques, les experts des Etats ont adressé deux recommandations au bureau Veritas. Premièrement: concevoir un Règlement qui s'inscrit dans la suite logique du **memento** sur les normes techniques de construction des unités fluviales en bois et en acier déjà approuvé par le Comité des Ministres de la CICOS en 2012 à Bangui. Ce règlement devra, non seulement, revêtir la forme juridique requise, mais aussi être d'un format accessible, simplifié et scindé en deux parties distinctes; les deux parties devront traiter respectivement des unités fluviales de navigation intérieure en bois.

Deuxièmement: le bureau Veritas devra faire une descente sur terrain auprès des Etats membres de la CICOS, tant pour collecter les données et informations complémentaires que pour convenir avec les Etats membres des mesures transitoires à adopter pour les unités fluviales en service.

SECURITE DE LA NAVIGATION INTERIEURE

En vue d'améliorer la sécurité de la navigation intérieure dans l'espace CICOS, un atelier régional de validation de l'étude sur les procédures y afférentes mises en place par les Etats membres, s'est tenu du 18 au 19 avril 2013 à Brazzaville, en République du Congo.

S'inscrivant dans le cadre du Plan d'Action Stratégique pour la promotion de la navigation intérieure adopté par décision n°006/CICOS-CM.05 de la cinquième session ordinaire du Comité des Ministres tenue à Yaoundé le 13 décembre 2007, l'atelier a été supervisé par le secrétariat général de la CICOS en collaboration avec le ministère congolais des Transports, de l'Aviation et de la Marine marchande. Il a bénéficié de l'appui financier et technique de la coopération Internationale Allemande (GIZ).

Étaient représentés: les ministères en charge de transport, de la sécurité nationale, l'association des propriétaires des Baleinières et Menues Embarcations de la Centrafrique (APBMEC), la CICOS et enfin la coopération Allemande (GIZ).

Les travaux de l'atelier se sont articulés sur plusieurs points entre autres, la présentation des actions déjà réalisées par la CICOS dans le cadre des accidents et incidents de la navigation fluviale et lacustre dans le bassin du Congo, le système d'information de la CICOS, le rapport synthèse de l'étude sur les procédures mises en place dans les Etats en vue de l'amélioration de la sécurité de la navigation intérieure et enfin les recommandations formulées à l'égard des Etats.

La cérémonie d'ouverture a été présidée

par Mr. Eustache LIBATA, Conseiller aux Voies Navigables, point focal CICOS auprès du Ministre Délégué, chargé des Voies Navigables et de l'Economie fluviale.

Au cours de son intervention, le chef du projet, l'expert Cyrille Laure Tagny Kazadi, a rappelé les contextes qui ont suscité l'étude notamment le constat du taux élevé des accidents et incidents dans le bassin du Congo qui a conduit à la production du premier cahier de statistiques en 2012. De plus, les membres du Comité de Direction de la CICOS ont exprimé le vœu, lors de la dixième session ordinaire de leurs travaux, de voir le cahier des statistiques sur les accidents et incidents être publiés chaque année.

Elle a ensuite évoquée plusieurs actions déjà réalisées jusque-là par la CICOS, entre autres l'état des lieux de la navigation dans le bassin en 2005, la publication du Règlement commun relatif au Contrat de transport des marchandises par voies d'eau intérieures dans l'espace CICOS, la publication de deux éditions de l'annuaire des ports du bassin. Au regard de toutes ses réalisations, le Secrétaire Général de la CICOS envisage la mise en place d'un observatoire des pratiques anormales avec le soutien financier de l'Union Européenne.

En ce qui concerne le système d'information de la CICOS présenté par M. Ralph ELSAESER, consultant de la GIZ, celui-ci contient la cartographie du bassin, les registres informatisés de la flotte et des ports, le système d'information hydrologique, l'observatoire des accidents et incidents de la navigation intérieure. Et pour la bonne coordination de cet



observatoire des accidents et incidents, la collecte des données se fera par les points focaux/pays du projet qui, à leur tour, les transmettront au Secrétariat Général de la CICOS pour analyse et production des statistiques. A terme, les pays membres de la CICOS recevront des produits traités.

Après adoption avec amendements, le rapport synthèse de l'étude sur les procédures mises en place dans les Etats en vue de l'amélioration de la sécurité de la navigation intérieure, les participants à l'atelier, soucieux d'une amélioration palpable, ont formulé des recommandations à savoir la prise en compte des dispositions du code CEMAC/RDC dans le projet relatif à la révision du code national de la marine marchande, la ratification du code CEMAC/RDC par la République Démocratique du Congo, l'élaboration d'un mémento des infractions relatives au régime disciplinaire du code CEMAC/RDC (titre 9), le renforcement des infrastructures portuaires, l'entretien régulier des cours d'eau navigables, et enfin le renforcement des capacités des administrations en charge de la sécurité de la navigation intérieure.

DEUXIEME REUNION DU COMITE PARITAIRE CICOS/ CBLT A DOUALA

Du 16 au 18 Septembre 2013, les Experts membres du Comité Paritaire CBLT/CICOS se sont réunis à Douala, dans la salle de réunions de l'hôtel la Falaise de Bonanjo. La rencontre avait pour objet d'examiner les actions inscrites dans la feuille de route adoptée en juin 2013 par le Comité à Brazzaville afin de mener à bien l'étude d'impact environnemental, social et économique du projet de transfert d'eau de l'Oubangui au lac Tchad.

Les réflexions ont porté sur plusieurs points notamment la finalisation des termes de références de l'étude d'impact environnemental, économique et social (EIES) dans le bassin du Congo du projet de transfert d'eau de l'Oubangui au Lac Tchad ; l'examen et l'adoption du règlement intérieur du Comité Paritaire ; les possibilités d'appui que le Comité Paritaire CBLT/CICOS pourrait apporter au processus de lancement de l'étude.

A l'issue des échanges, les participants ont adopté les termes de référence de l'étude, le budget prévisionnel y afférent ainsi que le chronogramme d'activités à effectuer. Ils ont proposé une structure du dossier d'appel d'offres à adapter au lancement de l'étude. Cette proposition sera finalisée et adoptée par le comité paritaire au cours des échanges ultérieurs entre les membres du comité paritaire. S'agissant du Règlement Intérieur du Comité, les experts de deux institutions l'ont adopté moyennant quelques amendements. Ce Règlement sera soumis à la signature par les responsables de deux institutions. Enfin, le Comité paritaire a procédé à l'identification des différentes actions d'appui au processus de lancement de l'EIES entre autres la finalisation du modèle du DAO, la publication de l'avis à manifestation d'intérêt (AMI), la présélection des consultants, la participation du CP à l'atelier CBLT de validation du DAO, la transmission du DAO aux consultants de la liste des consultants, la réception et l'évaluation des propositions et enfin la préparation et la signature du contrat.

LES ORGANISMES DE BASSINS SE SONT CONCERTES A GENEVE SUR LES ASPECTS JURIDIQUES DE LEUR COOPERATION

Dans le cadre de la Convention sur l'Eau, les Commissions de bassins versants se sont réunis à Genève du 23 au 26 septembre 2013 dans le cadre du premier atelier de leur groupe de travail ainsi que de la huitième session du groupe de travail relatif à la gestion intégrée des ressources en eau.

L'atelier qui s'est ouvert le 23 septembre 2013 dans la salle V du palais des Nations, avait pour thème « **Commissions de bassins versants et autres organes communs relatifs à la coopération en matière d'eaux transfrontières : aspects juridiques et institutionnels** ». Les travaux étaient présidés par le Secrétaire de la convention sur l'eau, Mr Nicholas Bonvoisin. Les participants ont mis en exergue les possibilités, les pratiques et les solutions efficaces dans la promotion des cadres et outils juridiques et institutionnels de la coopération transfrontalière de l'eau à travers l'échange d'expériences et l'enrichissement mutuel au sein des organes communs existants tout en soutenant l'émergence de nouveaux organes communs de coopération transfrontalière de l'eau. A cet effet, ils ont abordé plusieurs questions notamment le rôle des organes communs dans la prévention des conflits, les principaux outils pour développer la coopération dans le cadre des organes communs, les efforts visant à établir de nouveaux accords et organes communs, etc.

Représentant la CICOS dans ces assises, l'Expert principal Blaise Léandre Tondo a, dans sa présentation, démontré comment les Etats membres de la CICOS sont arrivés à un organe commun. Il a également exposé sur leurs principales motivations par rapport à l'élargissement du mandat

de la CICOS et enfin, il a présenté la structure organisationnelle de la CICOS.

A l'issue des travaux, les échanges entre experts ont permis l'identification des principaux défis face à l'usage de l'eau et au changement climatique. Ils ont permis également de retenir les bonnes pratiques observées dans certains organes communs notamment le mode de financement de la CICOS par la TCI de la CEMAC. La CICOS pourrait bénéficier à court terme, de l'appui du Secrétariat Permanent de la Convention sur l'Eau de la CEE-ONU, dans le cadre de la campagne de sensibilisation de ses Etats membres sur ladite Convention qui reste encore mal connue.

Le deuxième atelier du groupe de travail des commissions de bassins versants et autres organes communs relatifs à la coopération en matière d'eaux transfrontalières se tiendra en 2014 et traitera des aspects techniques de la convention sur l'eau de la CEE-ONU c'est-à-dire les infrastructures de l'eau, la protection des phénomènes extrêmes et le changement climatique.

HUITIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GIRE

A la suite de l'atelier, les assises de la huitième session du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) se sont déroulées du 25 au 26 Septembre 2013, avec plus de 125 participants, dont ceux venus des régions hors de la région de la CEE. L'objectif principal des dites assises était d'examiner la mise en application du programme de travail 2013-2015 relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eaux trans-

frontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau).

Parmi les points abordés on peut retenir entre autres, l'appui à l'application et à l'adhésion à la Convention CEE-ONU sur l'eau, les progrès réalisés dans le processus de ratification des amendements visant à ouvrir la convention aux pays extérieurs à la région de la CEE, l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontaliers, la quantification des avantages de la coopération transfrontalière, etc.

S'agissant de l'ouverture de la Convention aux pays extérieurs à la région Europe, les pays non membres intéressés ont été invités à faire savoir au Groupe de travail s'ils souhaitent prendre part aux activités menées au titre de la Convention et y adhérer éventuellement, et à l'informer de leurs besoins et de leurs attentes. Le Groupe de travail étudiera les moyens de promouvoir la Convention hors de la région Europe, notamment par des ateliers sous-régionaux et avec l'aide de partenaires.

La participation des points focaux du RAOB (**ABN, ABV, OMVS, CICOS, ZAMCOM**), de la Représentante Permanente de la République Démocratique du Congo (RDC), et de l'Observatoire Sahelo-Sahélien (OSS), a été très appréciée. Ainsi, le Secrétariat Permanent de la Convention propose d'organiser une session de sensibilisation à la Convention CEE-ONU sur l'eau lors de la **Semaine africaine de l'eau en 2014 à Dakar** ; les points focaux du RAOB pourront y participer activement.

SEMINAIRE SCIENTIFIQUE SUR LE BASSIN DU FLEUVE CONGO

Un séminaire intitulé « **Scientific Field Trip on the Congo Basin** » sur l'hydrologie et la géomorphologie du bassin du Congo s'est tenu du 02 au 09 Septembre 2013 à Brazzaville, en République du Congo. Il avait pour but d'une part, de créer une tribune où les scientifiques de différentes disciplines peuvent exposer les résultats de leurs travaux sur le bassin fluvial du Congo, et d'autre part, de mettre en place des réseaux qui faciliteront des échanges d'informations, d'expériences ainsi que de technologies pour une meilleure connaissance de ce grand bassin.

Les travaux se sont déroulés à l'auditorium de la grande bibliothèque de l'Université **Marien Ngwabi** (UMNG). La cérémonie d'ouverture était présidée par le recteur de l'UMNG, le professeur Armand Moyikou, en présence du représentant du Délégué Général de la Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technique (**DGRST**), du Docteur Jean Pierre Tathy (Diet du Coordinateur de la chaire **UNESCO** en Science de l'ingénierie, le professeur Louis Matos.

Plusieurs scientifiques de référence de différentes nationalités venus des pays africains, européens et américains ont participé à ce séminaire et ont manifesté leur intérêt pour cette première rencontre scientifique internationale soulignant ainsi leurs attentes par rapport aux problèmes de ressources en eau qui affectent la région. La **CICOS** a été représentée par **Docteur Sigha Nkamdjou** et **l'ingénieur Albert Pandi**, respectivement coordonnateur du projet Congo- Hycos et Expert principal à la Direction des Ressources en Eau.

Dans le souci d'assurer le rayonnement de la recherche scientifique tant dans la sous-région Afrique centrale qu'au niveau des institutions concernées, le séminaire a fait l'objet des échanges intercontinentaux et sous régionaux caractérisés par des formations, des démonstrations ainsi que de transfert de technologies de dernière génération entre les participants.

Le séminaire s'est clôturé par une visite de terrain sur le site de **Maluku Tréchet** situé à une quarantaine de kilomètres de Brazzaville et où une opération de jaugeage a été effectuée au moyen de l'Accoustic Doppler Current Profiler (ADCP).

ZOOM SUR LA CONVENTION SUR L'EAU

Un instrument de coopération en matière d'eaux transfrontalières indispensable à la paix, la stabilité, la croissance et le développement économique et durable.

La Convention sur l'eau était à l'origine une convention régionale, négociée par les Etats membres de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (CEE). Adoptée à Helsinki, en Finlande, en 1992, elle est entrée en vigueur en 1996 et a pour but de protéger et de garantir la quantité, la qualité et l'utilisation durable des eaux transfrontalières en favorisant et en promouvant la coopération. Elle offre depuis, un cadre général pour la Coopération en matière d'eaux transfrontalières dans la région Europe.

En 2003, le texte de la Convention a été amendé afin de permettre à tout Etat membre des Nations Unies d'y adhérer. Depuis 2009, un nombre croissant de pays en dehors de l'Europe participent aux activités dans le cadre de cette Convention.

La Convention sur l'eau constitue un cadre législatif solide pour une coopération stable et sûre ainsi que pour une utilisation durable, équitable et raisonnable des eaux transfrontalières de surface et souterraines. Elle repose sur trois piliers: 1° - prévenir, contrôler et réduire les impacts transfrontaliers -2° - assurer l'utilisation raisonnable et équitable -3° - coopérer par des accords et organes communs.

L'un des points forts de la **Convention sur l'eau** est son cadre institutionnel : il s'appuie sur la **Réunion des Parties**, des organes subsidiaires tels que des **Groupes de travail** et des **Groupes opérationnels**, ainsi qu'un **Secrétariat Permanent**. Par ce biais, les Parties décident, puis mettent en œuvre le programme de travail de la Convention.

Bien que la Convention sur l'eau ne mentionne pas explicitement le climat, elle reste un des cadres juridiques les plus cruciaux pour la coopération sur les aspects transfrontaliers des changements climatiques et sur l'élaboration des stratégies d'adaptation. La Convention oblige les Parties à prévenir, maîtriser et réduire les impacts transfrontaliers, y compris ceux qui se rapportent à l'adaptation au changement climatique ou à leur atténuation. De plus, les Parties sont tenues de prendre toutes les mesures appropriées pour veiller à ce qu'il soit fait un usage raisonnable et équitable des eaux transfrontières. En conséquence, les principes d'utilisation raisonnable et équitable doivent aussi être à la base de toute décision sur les mesures d'adaptation dans un bassin transfrontalier.

Dans le cadre de la **Convention sur l'eau**, depuis le 24 Décembre 2012, la CICOS fait partie de différents Groupes de travail à savoir : le Réseau de bassins transfrontaliers pilotes impliqués dans l'adaptation au changement climatique ; Groupe de travail sur l'eau et le climat; Groupe de travail des Commissions de bassins versants et autres organes communs relatifs à la coopération en matière d'eaux transfrontières ; Groupe de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau.

Sous la Convention, un programme de projets pilotes avec 8 bassins transfrontaliers dans la région Europe a été développé depuis 2010 sur la question de l'adaptation au changement climatique dans le contexte transfrontalier. Ce réseau est géré par la CEE-ONU et le Réseau International des Organismes de Bassins (RIOB).

Ce réseau est utile pour les bassins comme celui du Congo; il permet l'échange d'expériences, d'apprentissages, l'établissement de liens entre les bassins et leurs experts, la discussion sur les défis et leçons apprises.

Tous les bassins et tous les pays y participent de la même manière et ont le même statut : par exemple le Secrétariat Général de la CICOS produira un draft du modèle de document que le groupe de travail sur l'eau et le climat a décidé d'élaborer.

ATELIER DE VALIDATION DU RAPPORT DE DEMARRAGE DU PROJET SITWA ET DEUXIEME REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DU PROJET

Il s'est tenu du 02 AU 03 Octobre 2013 à Addis Abeba, en Ethiopie, l'atelier de validation du rapport de démarrage du projet de renforcement des institutions de Gestion des Eaux transfrontalières en Afrique (SITWA). Cet atelier a été suivi, le 04 octobre 2013, d'une deuxième réunion du comité de pilotage dudit projet (CPP).

L'atelier de validation du rapport de démarrage du projet SITWA s'est tenu dans la salle de réunion du Dreamliner hôtel, et a vu la participation des experts des organismes de bassins transfrontaliers Africains, des Commissions Economiques Régionales, des partenaires au développement et des consultants. La CICOS était représentée par l'expert principal M. Blaise Léandre Tondo.

Plusieurs points ont fait l'objet des discussions notamment les résultats des études du rapport de démarrage des activités du Réseau Africain des Orga-

nismes de Bassins (RAOB) ainsi que la présentation et la validation du rapport de démarrage du projet SITWA.

La présentation des résultats des études du rapport de démarrage a porté sur les objectifs de l'atelier et des résultats attendus d'une part, et d'autre part, sur les études thématiques dans le cadre légal des Organismes de Bassins Fluviaux et des Lacs (OBF/L) ainsi que les arrangements institutionnels et juridiques du RAOB, la gestion des connaissances et la communication au niveau des OBF/L et enfin la mobilisation des ressources des OBF/L.

Les discussions en groupes thématiques des résultats des études du rapport de démarrage et du programme d'activités du RAOB pour la seconde phase du projet se sont effectuées par quatre groupes de quatre experts. Elles se sont focalisées sur le renforcement institutionnel du RAOB, l'appui juridique et institutionnel de la gouvernance, le renforcement des capacités, la mobilisation des ressources

financières.

Le rapport de démarrage du projet SITWA a été validé et sera transmis au Comité de Pilotage du projet (CPP), sous réserve des amendements de l'atelier.

La deuxième réunion du comité de pilotage du projet (CPP) SITWA a constitué le deuxième temps fort de la rencontre d'Addis Abeba. A ce niveau, les réflexions ont porté sur l'examen du Rapport d'activités de la première phase (octobre 2012 - Octobre 2013) du projet SITWA, du draft du rapport de démarrage du projet SITWA et enfin du programme d'activités pour la seconde phase (janvier 2014 - décembre 2015)

A l'issue des travaux, le Comité de pilotage a adopté le rapport d'activités de la première phase du projet SITWA et a convenu de présenter à l'Union Européenne, d'ici fin Novembre 2013, le programme d'activités pour la seconde phase.

LA CICOS REpond AU RENDEZ VOUS DE LA SEMAINE MONDIALE DE L'EAU A STOCKOLM

La semaine mondiale de l'Eau s'est tenue du 1^{er} au 06 septembre 2013 à Stockholm en Suède. Cette semaine se veut un forum unique pour les échanges de points de vue et le partage des expériences et des pratiques entre la communauté scientifique, le monde des affaires, le milieu politique et la société civile. C'est un espace de visibilité pour les acteurs en charge des questions de l'eau. La CICOS a activement pris part à ce rendez vous annuel international avec la présence effective du Secrétaire Général M. **Simon Sakibedé** accompagné du conseiller Technique, M. **Damien Brunel**.

Organisée par l'Institut International de l'Eau de Stockholm (Stockholm International Water Institute, SIWI), cette semaine avait pour thème « **Coopération dans le domaine de l'Eau - Construction de Partenariats** ».

Ce qui, sans doute, justifie la présence massive du secteur privé dont les représentants sont venus expliquer les nouveaux projets initiés dans le cadre du partenariat public-privé et qui portent sur l'eau potable, mais aussi sur l'hydroélectricité, l'irrigation, etc.

Au cours de cette semaine, plusieurs acti-

tés ont eu lieu simultanément notamment des sessions plénières, des ateliers et des séminaires qui ont permis à la CICOS de capitaliser des expériences partagées avec les autres acteurs de l'eau. Les grands enseignements tirés de cette semaine portent sur plusieurs aspects de la GIRE.

Par exemple, La GIRE doit intégrer la **participation de l'ensemble des acteurs** au risque de faire des plans inadaptés et non acceptés. De même, il convient de mieux améliorer la coopération entre les scientifiques, les administrations en charge de l'eau et les décideurs.

En lien avec les conséquences du changement climatique, on parle de plus en plus d'**hydro diplomatie** afin de prévenir les conflits autour des usages de l'eau qui vont s'exacerber dans les décennies à venir. Les deux éléments importants d'une négociation réussie sont la conservation des droits et de la dignité des différentes parties.

Enfin, on peut retenir que **les changements climatiques et leurs impacts sur la ressource en eau** continuent de prendre une part importante des débats. L'UNECE était présente pour promouvoir

la convention sur l'eau qui est devenue globale depuis le début d'année et dans le cadre de laquelle un réseau de bassin transfrontalier (dont la CICOS fait partie) travaille sur ce thème en vue notamment de formuler des stratégies d'adaptation.

CICOS INFO N°6

Directeur de publication:

Simon SAKIBEDE, Secrétaire Général de la CICOS

Rédacteur en Chef:

ABOUBAKAR Halilou, Chef de Service Information, Communication et Education

Ont contribué à ce numéro:

Georges GULEMVUGA, Deocard Mugangu, Damien BRUNEL, Dr Luc SIGHA, Darie Claude KEBANO, Blaise TONDO, Cyrille TAGNY KAZADI, Patrice KIORONINY, Gires (Stagiaire)

PARTICIPATION DE LA CICOS A LA 9^{ÈME} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RIOB AU BRÉSIL

Une mission de la Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha s'est rendue au Brésil où elle a pris part à la neuvième Assemblée Générale Mondiale (AGM) du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) tenue à Fortaleza. Deux visites effectuées à Brasília au siège de l'Institut pour la recherche et le développement (IRD) et à l'agence Nationale de l'Eau (ANA) ont enrichi le séjour de la délégation de la CICOS.

Placée sous le thème « *mieux gérer l'eau par le bassin pour affronter les défis mondiaux* », la neuvième AGM du RIOB a réuni près de 500 participants dont les représentants des organismes de bassin, les délégués des institutions bi et multilatérales ainsi que ceux des Organisations Non Gouvernementales. La délégation de la CICOS composée de 5 personnes était conduite par le Secrétaire Général de la CICOS **M. Simon Sakibédé**

Axée sur le débat et le partage des expériences de bonnes pratiques de gestion des ressources en eau par les bassins développés depuis plusieurs décennies, la neuvième AGM du RIOB a abordé divers thèmes. Entre autres les actions des organismes de bassin sur l'adaptation aux effets du changement climatique et la prévention des phénomènes extrêmes d'inondations et de sécheresses, la participation non seulement des autorités mais aussi des usagers de l'eau dans le processus de gestion de l'eau, la gestion des fleuves, des lacs et des aquifères transfrontaliers ; la coopération sur la protection de l'environnement par les organismes de bassins transfrontaliers, etc.



Une vue des participants

Les assises de Fortaleza ont connu la participation d'éminentes personnalités notamment Son Excellence Mme la Ministre de l'environnement du Brésil **Tsabela Teixeira**, qui a ouvert les travaux, le Président du Réseau Brésilien des organismes de bassin (REOB), le Président du Conseil Mondial de l'Eau ainsi que le Président du RIOB et son Vice-président.

Le SG/CICOS prononçant son exposé



Le SG/CICOS prononçant son exposé

VISITE DE L'INSTITUT POUR LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT DU BRÉSIL

La délégation de la CICOS a saisi l'occasion de sa présence en terre brésilienne pour visiter l'Institut pour la recherche et le développement du Brésil (IRD-Brésil).

Cette visite s'est inscrite dans le cadre de l'exécution du programme d'activités 2013 du secrétariat général de la CICOS. Elle a été marquée par des échanges entre la délégation de la CICOS et les autorités de l'IRD-Brésil, autour des projets en cours de développement à la CICOS, notamment, ceux liés au suivi de la ressource en eau.

Au cours de la séance de travail, le représentant de l'IRD a fait une brève présentation de son institution et a souhaité que celle-ci fasse partie de la future coopération entre la CICOS et l'Agence Nationale de l'Eau (ANA).

Dans son allocution, le Directeur des Ressources en Eau de la CICOS, **M. Georges Gulemvuga** a remercié le représentant de l'IRD pour son accueil, et a rappelé le bon déroulement du projet AMESD dans lequel l'IRD, à travers ORE-HYBAM (Observatoire de Recherche en Environnement), a été un partenaire essentiel dans le renforcement des capacités de la CICOS. Il a également informé l'IRD de sa prochaine implication dans la mise en œuvre du projet MESA Afrique Centrale, successeur du projet AMESD.

Il a été convenu, à l'issue des échanges, que les parties identifient de nouveaux axes de travail pouvant susciter leur intérêt mutuel en vue d'asseoir une coopération durable.



L'Expert Principal de la CICOS, M. Blaise Tondo

VISITE DE L'AGENCE NATIONALE DE L'EAU

Après la visite à l'IRD, la délégation de la CICOS s'est rendue à l'Agence Nationale de l'Eau (ANA). Là également, des échanges fructueux ont alimenté la rencontre entre les deux institutions. Deux communications ont fait l'objet de présentation par les fonctionnaires de l'ANA.

La première, faite par Mr. José Luiz Gomez du département de la planification a porté sur la planification des ressources en eau et la modélisation hydrologique dans le bassin du fleuve Amazone.

La seconde, qui a mis en exergue le réseau hydrologique national du Brésil, a été présenté par Mr. Joao Carlos Carvalho.

Ces exposés ont éclairé la lanterne de la délégation de la CICOS notamment sur les attributions et les compétences de l'ANA. En effet, l'ANA en tant qu'entité fédérale chargée de la mise en œuvre de la politique des ressources en eau au niveau national, favorise le renforcement des systèmes nationaux de gestion des ressources en eau à travers des actions visant à améliorer l'implantation des outils de gestion prévus par la politiques nationale de l'eau. Elle est également responsable de la coordination et de la mise en œuvre du système national de gestion des ressources en eau (SNGRE).

Pour le Secrétaire Général de la CICOS, cette visite, riche d'enseignements, aura permis à la CICOS de renforcer sa présence sur le plan mondial et d'accroître ainsi sa notoriété d'organisme international de gestion de bassin.

POOL MALEBO: LA MISE EN PLACE D'UN GUICHET UNIQUE DU COMMERCE INTER-RIVE CONFIRMÉE

C'est l'une des résolutions qui ont sanctionné les travaux des Experts de la Convention d'Exploitation du pool Malebo qui se sont déroulés à Kinshasa, les 27 et 28 novembre 2013.

Il a été admis en effet, que cet outil de facilitation reste l'un des meilleurs gages pour rendre les opérations portuaires plus rapides et plus efficaces. Les Experts ont recommandé aux opérateurs portuaires de Kinshasa et de Brazzaville, de documenter davantage ce dossier en se penchant en priorité sur le volet de transport de passagers.

La mise en place du Guichet Unique est l'une des avancées significatives obtenues au cours de l'année 2013.

Du 10 au 11 mai 2013 à Brazzaville, au cours de la réunion d'évaluation des conclusions de la réunion de concertation d'octobre 2012 tenue à Kinshasa, il a été décidé entre autres, l'instauration des réunions périodique sur les plates formes portuaires, la séparation des trafics de marchandises de celui des passagers, l'améliora-

tion des infrastructures portuaires à Brazzaville, la régularisation des contrats avec les canots rapides, la suppression de la somme de 5 000 Fcfa au Beach Ngobila et de 4000 Fcfa au Beach de Brazzaville, perçue illicitement auprès des passagers et la réactivation des différents comités pour assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre de la Convention du Pool Malebo.

C'est ainsi que se sont tenues les réunions du Comité de facilitation respectivement à Brazzaville et à Kinshasa qui ont permis de peaufiner la mise en application des dernières recommandations. Il a été convenu entre autres l'entrée en vigueur effective de la mesure portant sur l'embarquement des passagers à bord des canots rapides dans les deux sens, l'harmonisation des vues sur les tarifs appliqués par M/B IKANDA

comme vedette et ceux de la CNTF comme Bac, l'échanges des données statistiques des manifestes colis, etc.

Le même Comité de Facilitation a tenu sa dernière réunion les 18 et 19 septembre 2013 à Kinshasa pour constater avec satisfaction l'évolution positive des mesures prises. Cette réunion a permis également d'établir une liste des colis dangereux à interdire au transport par bac, vedettes et canots rapides sur les deux beaches.

Les experts ont enfin recommandé au cours de leur réunion de novembre, la révision des textes de la Convention afin d'améliorer le cadre organisationnel de la Commission de concertation de ladite convention.

LE CRFNI DEVIENT MEMBRE DU RESEAU EDINNA

Dans le souci d'assurer des formations de qualité au Centre Régional de Formation en Navigation Intérieure de la CICOS (CRFNI) et de faire de ce Centre, un établissement d'enseignement de référence en matière de navigation intérieure, le Secrétaire Général de la CICOS a initié une visite d'échange d'expériences auprès des Ecoles de navigation européennes.

M. Simon SAKIBEDE, Secrétaire Général de la CICOS a ainsi conduit en Europe, une importante délégation du 17 au 26 mai 2013, constituée des Experts de la Direction de l'Exploitation, des Infrastructures et des Voies Navigables (DEIVN), du Directeur du CRFNI, du Conseiller Technique Principal de la GIZ et quelques Experts

Voies de Communication de la République Démocratique du Congo (RDC). La Délégation de la CICOS s'est rendue en Allemagne, en Belgique, aux Pays Bas et en Roumanie. Elle a eu des échanges fructueux avec les responsables de plusieurs structures de formation telles que le Centre de Formation des Bateliers de Rhin-Duisburg (Allemagne) et de Rotterdam (le SCT groupe aux Pays Bas) ainsi que l'Académie Maritime de Harlingen, et enfin l'Ecole de Formation en Navigation de Zwinjndrecgt (Belgique). Elle a effectué également des visites de terrain notamment sur le bateau-école de la Chambre syndicale du patronat pour la navigation fluviale à Duisburg, au Chantier naval « Akademie meyer werft » à Pappenburg (Allemagne) ainsi qu'à la Direction Générale du Port de Duis-

burg.

La phase ultime de cette mission a conduit le Secrétaire Général de la CICOS et le Directeur du CRFNI à défendre avec succès la candidature du CRFNI comme membre du réseau EDINNA devant son Assemblée Générale réunie à Constantça en Roumanie le 29 mai 2013. En devenant ainsi membre du réseau EDINNA, le CRFNI bénéficiera des initiatives d'harmonisation des programmes de formations professionnelles en navigation intérieure financées par l'Union Européenne, des échanges d'expériences sur la formation des formateurs, etc.

